

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [laurie-pierrat4-cssmb-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/996ffca9069c0294247d633b>

Date d'obtention : 2026-03-10 18:52:39

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Cette méthode permet de prendre rapidement en considération les situations de sextage pour protéger le plus possible les jeunes touchés par ces affaires (investigateur, victime, témoin, etc)

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Un vrai cadre d'intervention: l'outil d'entretien, l'aide mémoire ainsi que la grille d'évaluation permettent de ne pas se perdre, ni de compromettre une enquête de police si il doit y en avoir une.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire attention à créer une belle amorce permettant à la personne de se sentir à l'aise. Je fais attention de ne JAMAIS voir les images. Et je vais chercher à savoir la nature, les intentions (malveillantes ou impulsives) et l'étendue de la diffusion.